ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Montant

Question écrite n° 38876

Texte de la question

La loi ayant etabli un rapport constant entre les traitements des fonctionnaires et les pensions de guerre, M Raymond Marcellin demande a M le secretaire d'Etat aux anciens combattants de bien vouloir lui preciser si la revalorisation de deux points indiciaires accordee aux categories C et D de la fonction publique sera appliquee prochainement aux pensions de guerre.

Données clés

Auteur : M. Marcellin Raymond
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38876
Rubrique : Pensions militaires d'invalidite et des victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1499